



---

**Rapport de la commission ad'hoc concernant  
Le préavis N° 2022-08  
relatif à la demande de crédit d'étude pour un plan de réfection des routes communales**

Monsieur Le Président,

Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission ad'hoc, composée de Monsieur Marcel Monnier, Monsieur Kevin Binggeli et de Monsieur Jérémy Panchaud, s'est réunie le 28 septembre 2022 afin de statuer sur le préavis municipal cité en titre.

A cette occasion, elle s'est entretenue avec la Municipale en charge du dossier à savoir Madame Patricia Riva à la maison de commune pour échanger sur cette étude. Madame Patricia Riva a répondu avec satisfaction aux différentes questions qui lui ont été posées. Nous la remercions pour sa disponibilité et la clarté de ses explications.

Les routes communales concernées ont en effet subi les dégâts des années de trafic ainsi que des fouilles ou différentes réparations qui ont donné lieu à de multiples taconnages.

De nombreux trous et déformations se sont formés sur ces différents tronçons. Concernant les Rte de Thierrens et Rte de Lausanne il serait logique et dans la continuité de refaire le tapis après la rénovation de la RC 501 de Cugy à Bottens.

Pour la transformation de l'arrêt de bus, il doit être remis en état préexistant après sa modification pour les travaux de la RC501. Comme il doit aussi être mis aux normes concernant les personnes à mobilité réduite, la Municipalité souhaiterait en profiter pour le remettre au goût du jour.

Concernant le Chemin de la Louye, avec la rénovation du battoir et le déménagement de l'épicerie, la proximité de l'école et de la salle polyvalente ainsi que la vétusté de ses conduites d'eau potable qui doivent être remplacées, la municipalité souhaiterait aménager ce chemin à la mobilité douce pour d'avantage de sécurité pour ses usagers.



En conclusion, la commission ad'hoc est favorable à un crédit d'étude pour un plan de réfection des routes communales. Elle vous propose donc à l'unanimité d'accepter le préavis 2022-08 tel que présenté soit :

- D'accorder à la Municipalité un crédit d'étude pour l'établissement d'un plan de réfection des routes communales. ;
- D'engager une dépense d'investissement de CHF 73'500.- ;
- D'utiliser prioritairement les liquidités de la commune, à défaut de recourir à l'emprunt bancaire ;
- D'amortir cet investissement par le compte n° 4300.331 sur une période de 10 ans, la première fois l'année qui suivra la clôture du projet ;

Bottens, le 14.10.2022

Binggeli Kevin

Président

Panchaud Jérémy

Rapporteur

Marcel Monnier